

L'an deux mille onze, le dix sept juin à quatorze heures trente, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du six juin deux mille onze, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 19  
Membres titulaires présents ou représentés : 13  
Pouvoirs : 0  
Quorum atteint  
Nombre de suffrages exprimés : 13

**Présents(es)**

André AUBERIC,  
Marcel BAGARD,  
Jean-Marie BERTRAND,  
Marc BONNARD,  
Marie BOUCHEZ

Jean-Pierre BUIX,  
Gérard COUPON,  
Michèle EYBALIN,  
Bruno LAGIER,  
Corinne MOREL-DARLEUX,

Christine NIVOU,  
Hervé RASCLARD,  
Michel TACHE.

**Pouvoirs**

**Excusés(es)**

Annie AGIER, Pierre COMBES, Michel GREGOIRE, Dominique GUEYTTE, Jean François SIAUD, Gérard TENOUX.

\*\*\*\*\*

**Objet : Lutte contre les espèces envahissantes – Convention SMIGIBA / SMBP**

Le Président expose :

Dans la mesure I.1.3 « *Préserver la qualité des milieux ordinaires* » de la Charte du Pnr des Baronnies Provençales, le parc s'engage à « accompagner les collectivités ou les structures associatives qui souhaitent s'impliquer dans la lutte contre les espèces à caractère envahissant ».

Dans ce cadre et au regard des missions portées par le Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses affluents (SMIGIBA) pour la mise en œuvre du contrat de rivière du Buëch, le SMIGIBA sollicite la mise à disposition à titre gracieux d'une personne salariée du SMBP, sur une durée de 5 jours ouvrés (répartis sur le mois de juillet 2011), pour la réalisation d'un inventaire des plantes invasives (notamment la Renouée du Japon) dans le lit du Buëch en aval de la confluence des deux Buëch à Serres.

L'inventaire sera mené avec les techniciens du SMIGIBA.

Cette mise à disposition fera l'objet d'une convention signée entre le SMBP et le SMIGIBA.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau approuve cette proposition et autorise le Président à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

Le Président,  
Hervé RASCLARD